

prendre. Il visait toute correspondance ayant trait à l'affaire.

L'honorable JAMES SUTHERLAND : C'est évidemment le sens qu'il avait pour mon honorable ami et pour moi ; mais certains fonctionnaires l'ont interprété autrement, comme la masse de la correspondance se trouvait avoir été avec un particulier presque du même nom.

M. R. L. BORDEN : Il y a un mois, ordre fut donné de produire des copies de tous les contrats relatifs au transport des malles à partir du Saint-Laurent depuis quatre ou cinq ans. Il doit y avoir des copies de ces contrats dans les liasses du département, et il serait facile de les produire. Une autre affaire, mais qui n'a pas été en souffrance aussi longtemps, c'est celle relative à la correspondance au sujet de la nomination d'un directeur de poste au village de Huntingdon.

Sir WILFRID LAURIER (Très honorable premier ministre) : Cette dernière motion figure au feuilleton d'aujourd'hui ; elle n'a pas encore été proposée.

M. R. L. BORDEN : Parfait ; je pensais qu'on l'avait proposée en mon absence.

Sir WILFRID LAURIER : J'ai prié le secrétaire d'Etat, ce matin, de presser le dépôt de tous ces documents demandés par mon honorable ami. Il m'a répondu qu'il le ferait ; mais qu'il les pensait tous déjà déposés.

Sir WILLIAM MULOCK (directeur général des Postes) : Les documents relatifs au contrat pour le transport des malles du Saint-Laurent relèvent du département du Commerce. Pour qu'on ne pense pas que ces papiers se trouvent dans mon département, je me hâte de dire que je n'ai rien à y voir.

M. R. L. BORDEN : Parfaitement.

M. DAVID HENDERSON (Halton) : Vers quelle date à peu près seront déposés les documents dont il est question dans l'ordre du 23 mars au sujet du paiement de certains salaires au port de Bronte ?

M. JAMES SUTHERLAND : Il a été donné ordre de réunir les documents le plus tôt possible.

M. HENDERSON : Ce doit être une besogne très facile ; ils doivent se trouver dans le département.

M. JAMES SUTHERLAND : Il se peut que l'ingénieur à Toronto ait ces renseignements ; il n'y aura pas de retard inutile.

#### INTERPELLATIONS.

##### BESTIAUX DES ETATS-UNIS ABATTUS EN ENTREPOT.

M. CLARKE (par M. Lancaster) :

1. Autorisation a-t-elle été donnée par décret du conseil ou autrement, à quelque personne ou

compagnie d'importer du bétail des Etats-Unis sous le régime d'entrepôt, de l'abattre en Canada et d'en exporter la viande et autres produits ?

2. Dans l'affirmative, à qui cette permission a-t-elle été donnée, à quelle date, pour quelle durée, et à quelles conditions ?

3. A quels ports le bétail doit-il être déclaré, et où doit-il être abattu ?

L'honorable W. PATERSON (ministre des Douanes) : Aux termes d'un décret du conseil de 1880, et des règlements y annexés, l'abatage de pores importés sous le régime d'entrepôt est permis ; mais l'autorisation ne s'applique à aucune autre sorte de bétail.

##### RECENSEMENT DE 1901—ETABLISSEMENTS INDUSTRIELLES.

M. KEMP (par M. Lancaster) :

1. Quel était le nombre des établissements industriels en Canada d'après le recensement de 1901 ?

2. Quel en était le capital total mentionné ?

3. Quel était le capital total engagé dans les opérations ?

4. Quel était le nombre total d'employés ?

5. Quel était le montant total des salaires payés au cours de l'année ?

6. Quelle était la valeur totale des matières brutes ?

7. Quelle était la valeur totale des produits manufacturés ?

Sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) : Le ministre de l'Agriculture m'a laissé la réponse suivante :

1. \$14,650.

2. \$209,378,638.

3. \$237,537,849.

4. 313,314 ouvriers ; et 17,453 employés.

5. \$89,573,204 de salaires ; et \$13,411,464 d'appointements.

6. \$266,527,858.

7. \$481,053,375.

On n'a compris dans le recensement des établissements industriels de 1901, outre les fromageries et les beurreries, que les établissements employant cinq ouvriers ou plus.

##### RESERVE INDIENNE DE KEREMEOS.

M. R. L. BORDEN :

1. Le gouvernement a-t-il reçu une pétition ou proposition au sujet de la vente ou de l'échange de la réserve indienne de Kérémeos, dans la vallée de la Similkameen, C.A., et, dans l'affirmative, de qui ?

2. Le gouvernement a-t-il offert de vendre ou échanger ladite réserve indienne ?

3. Dans l'affirmative, à qui, et pour quel prix ?

4. Quelles sont les intentions du gouvernement relativement à la demande formulée dans les conditions de ladite pétition ?

L'honorable CLIFFORD SIFTON (ministre de l'Intérieur) :

1. Oui ; des habitants de Headley-City et des environs.

2. Non.

3. Voir la réponse à la question n° 2.

4. La pétition est à l'examen. On espère en arriver sous peu à un règlement satisfaisant.